

## Fonds distinct jumelé équilibré canadien supérieur CI Sun Wise Essentiel 2

(anciennement Fonds jumelé équilibré canadien CI Sun Wise Essentiel 2)

Au 31 décembre 2022

### Bref aperçu

Date de création du fonds : août 2012  
Valeur totale au 31 décembre 2022 : 3 714 146 \$  
Gestionnaire de portefeuille : Gestion Mondiale D'Actifs CI  
Ratio des frais de gestion (RFG) : 2,53 % à 2,90 %  
Taux de rotation du portefeuille : 124,88 %

Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
Catégorie Placement/Succession 12,78 \$	Catégorie Placement/Succession 141 764 parts
Catégorie Revenu (SL uniquement) 13,30 \$	Catégorie Revenu (SL uniquement) 102 466 parts

Option de catégorie	Placement	Succession	Revenu (SL uniquement)
Placement minimal par contrat	Aucun nouveau contrat	Aucun nouveau contrat	Aucun nouveau contrat
Placement minimal par fonds	500 \$	500 \$	Aucun nouvel achat
Montant minimal pour achats supplémentaires	100 \$	100 \$	Aucun nouvel achat
Montant mensuel minimal du programme de prélèvement automatique	50 \$	50 \$	Aucun nouveau PPA

Le RFG comprend les taxes.

Si vous investissez plus de 100 000 \$, une partie des frais que vous devez payer peut être réduite. Demandez à votre conseiller ou consultez les articles 10, 11 et 15 du contrat, la section N-7.6 de la notice explicative et les sections A-16, A-17, A-21, A-22 et la page N-22 du supplément pour obtenir de plus amples renseignements.

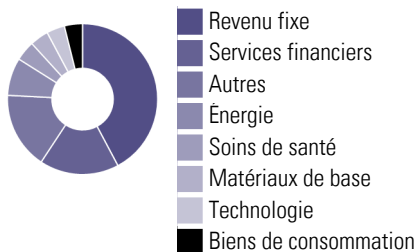
### Dans quoi le fonds investit-il?

Le Fonds jumelé investit 85 % dans la Fonds équilibré canadien CI et 15 % dans la Fonds d'obligations canadiennes CI.

### Les principaux titres et répartitions au 31 décembre 2022

Fonds équilibré canadien CI	84,8 %
Société Financière Manuvie	
FNB Secteur financier mondial CI (FSF)	
Fairfax Financial Holdings Ltd	
Canadian Natural Resources Ltd	
Gouvernement du Canada 1,50 % 01-jun-2031	
Cenovus Energy Inc	
Enbridge Inc	
Gouvernement du Canada 2,00 % 01-déc-2051	
Banque Scotia	
Province de l'Ontario 2,60 % 02-jun-2025	
Fonds d'obligations canadiennes CI	15,0 %
Espèces et équivalents	0,2 %
Total	100,0 %

Nombre total de placements : 3



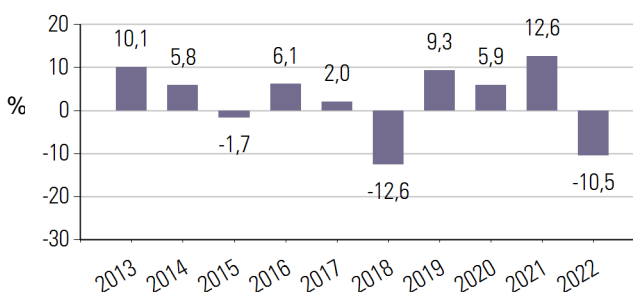
### Quel a été le rendement du fonds?

#### Rendement moyen

Cette rubrique présente le rendement passé du fonds. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans la catégorie Placement du fonds en août 2012, vous détiendrez 1 263,94 \$ en décembre 2022. Il s'agit d'une moyenne de 2,38 % chaque année. Le rendement est présenté après déduction du RFG. Les frais d'assurance et d'autres frais réduiront le rendement du fonds. Le rendement passé du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. Votre rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie et de votre situation fiscale personnelle.

#### Rendement annuel (%)

Ce graphique montre le rendement annuel du fonds au cours des dix dernières années. Au cours des dix dernières années, la valeur du fonds a augmenté pendant sept ans et a diminué pendant trois ans.



### Quel est le degré de risque?



La valeur de votre placement peut baisser. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter l'article N-7 de la notice explicative et la page N-21 du supplément.

## Fonds distinct jumelé équilibré canadien supérieur CI SunWise Essentiel 2

(anciennement Fonds jumelé équilibré canadien CI SunWise Essentiel 2)

Au 31 décembre 2022

### Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il inclut des garanties qui peuvent protéger votre argent si la valeur baisse. La rubrique « Frais permanents du Fonds » donne un résumé des frais. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter les articles 10 et 13 du contrat et les articles A-16, A-17 et A-19 du supplément.

### À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds s'adresse aux titulaires de contrat s'ils :

- souhaitent investir dans un portefeuille diversifié de titres de participation et à revenu, conçu pour obtenir une croissance stable à long terme
- investissent à moyen et(ou) à long terme

### Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour investir dans le fonds ou revendre vos parts. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter les articles 10 et 11 du contrat, les articles N-5 et N-7.6 de la notice explicative et les articles A-16 et A-17 et la page N-22 du supplément.

#### Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne																		
Frais d'acquisition initiaux (FAI)	Jusqu'à 5 % du montant de l'achat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous et votre conseiller en assurance devez vous entendre sur le taux exigé.</li> <li>• Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant de l'achat et seront remis à titre de commission.</li> </ul>																		
Frais d'acquisition différés (FAD)	<table border="0"> <tr> <td>Si vous vendez :</td> <td>Taux</td> </tr> <tr> <td>Moins de 1 an après l'achat</td> <td>5,5 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 2 ans après l'achat</td> <td>5,0 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 3 ans après l'achat</td> <td>5,0 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 4 ans après l'achat</td> <td>4,0 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 5 ans après l'achat</td> <td>4,0 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 6 ans après l'achat</td> <td>3,0 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 7 ans après l'achat</td> <td>2,0 %</td> </tr> <tr> <td>Après 7 ans</td> <td>0,0 %</td> </tr> </table>	Si vous vendez :	Taux	Moins de 1 an après l'achat	5,5 %	Moins de 2 ans après l'achat	5,0 %	Moins de 3 ans après l'achat	5,0 %	Moins de 4 ans après l'achat	4,0 %	Moins de 5 ans après l'achat	4,0 %	Moins de 6 ans après l'achat	3,0 %	Moins de 7 ans après l'achat	2,0 %	Après 7 ans	0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frais d'acquisition différés sont à taux fixe. Ils sont déduits du montant que vous retirez.</li> <li>• Lorsque vous investissez dans le fonds, nous versons une commission de 5 %. Les frais d'acquisition différés que vous payez nous sont remis.</li> <li>• Vous pouvez racheter jusqu'à 10 % (20 % si le contrat est un FERR) de vos parts d'un fonds chaque année sans payer de frais d'acquisition différés.</li> <li>• Vous pouvez échanger vos parts contre d'autres parts d'un autre fonds à FAD aux termes du contrat d'assurance sans payer de frais d'acquisition différés.</li> <li>• Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter l'article 11 du contrat et l'article N-5 de la notice explicative.</li> </ul>
Si vous vendez :	Taux																			
Moins de 1 an après l'achat	5,5 %																			
Moins de 2 ans après l'achat	5,0 %																			
Moins de 3 ans après l'achat	5,0 %																			
Moins de 4 ans après l'achat	4,0 %																			
Moins de 5 ans après l'achat	4,0 %																			
Moins de 6 ans après l'achat	3,0 %																			
Moins de 7 ans après l'achat	2,0 %																			
Après 7 ans	0,0 %																			

#### Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Les frais d'assurance peuvent être inclus dans le RFG ou peuvent vous être imputés en rachetant des parts. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous car ils réduisent le rendement que vous obtenez. D'autres frais et charges en fonction de la catégorie que vous choisissez peuvent vous être imputés. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter l'article 10 du contrat, l'article N-7.6 de la notice explicative et les articles A-16 et A-17 et la page N-22 du supplément.

#### Fonds distinct jumelé équilibré canadien supérieur CI SunWise Essentiel 2 (anciennement Fonds jumelé équilibré canadien CI SunWise Essentiel 2)

	RFG (taux annuel en % de la valeur du fonds)	Taux annuel des frais d'assurance de décès et à l'échéance inclus dans le RFG	Taux annuel des frais d'assurance de décès et à l'échéance qui vous sont imputés	Taux annuel des frais applicables à la base du MRV qui vous sont imputés
Placement	2,90 %	0,33 %	s.o.	s.o.
Succession	2,90 %	0,33 %	0,45 % de la base de la prestation de décès de la catégorie	s.o.
Revenu (SL uniquement)	2,53 %	s.o.	0,78 % de la base du MRV	0,85 % de la base du MRV

Le RFG comprend les taxes.

## Fonds distinct jumelé équilibré canadien supérieur CI Sun *Wise* Essentiel 2

(anciennement Fonds jumelé équilibré canadien CI Sun *Wise* Essentiel 2)

Au 31 décembre 2022

### Commission de service

Nous versons une commission de service annuelle tant que vous êtes propriétaire du fonds. Elle est incluse dans les frais de gestion. Le taux est fonction de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter l'article N-5 de la notice explicative.

Taux annuel des commission de service		
Option de frais d'acquisition	FAD	FAI
Fonds distinct jumelé équilibré canadien supérieur CI Sun <i>Wise</i> Essentiel 2 (anciennement Fonds jumelé équilibré canadien CI Sun <i>Wise</i> Essentiel 2)	0,50 %	1,00 %

### Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat hâtif	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez dans les 30 jours ouvrables de leur achat. Ces frais sont remis au fonds.
Frais de changement	Votre conseiller en assurance peut demander jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez contre celles d'un autre fonds ou d'une autre catégorie.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter les articles 5.1 et 11.2 du contrat et l'article A-12 du supplément.

### Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier toute souscription dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou dans les cinq jours ouvrables suivant son envoi, selon la première de ces éventualités. Vous devez aviser Gestion mondiale d'actifs CI (GMA CI) de votre intention de résilier par écrit (courriel, télécopieur ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du placement si celle-ci a baissé. Le montant qui vous sera retourné s'applique seulement à l'opération en question et comprendra tous les frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Vous pouvez également changer d'idée à propos de toute opération subséquente aux termes du contrat et la résilier dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas-ci, le droit de résiliation s'applique seulement à la nouvelle opération. Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur des parts du fonds qui vous ont été attribuées si celle-ci a baissé.

### Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Certains détails du contrat pourraient mener à des changements dans le présent sommaire. Veuillez vous assurer de lire la notice explicative et contrat. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Gestion Mondiale d'Actif CI, au nom de ivari

15, rue York, 2<sup>e</sup> étage

Toronto (Ontario) M5J 0A3

Téléphone : 1-800-792-9355

Courriel : servicefrançais@ci.com